



Stanstead-Est

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité de Stanstead-Est,

QUE lors de la séance régulière du 1^{er} juin 2026, le conseil municipal de la municipalité de Stanstead-Est étudiera la demande de dérogation mineure de l'immeuble suivant :

- **Propriété située au 2635 chemin Grenier et désignée comme étant le lot 5 415 971 du cadastre du Québec, dans la municipalité de Stanstead-Est.** Cette dérogation mineure permettrait au requérant de régulariser l'empiétement de la résidence principale dans la marge avant :
 - Agrandissement de la résidence principale à moins de 15 mètres de la ligne de lot (marge de recul de 13,57 m)

Contrairement à une marge de recule de 15 mètres entre la façade et l'emprise du chemin (grille des spécifications, zone A-7).

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à la demande de dérogation en transmettant ses commentaires à direction@stansteadest.ca d'ici le 1^{er} juin 2026, à 19h30.

DONNÉ À STANSTEAD-EST, ce 15^e jour du mois de mai 2026.

ÉTIENNE LOIGNON-BUTEAU
Directeur général et greffier-trésorier